



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le mardi 18 juillet à 13 h 30, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois (absence motivée) Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur Don Saliba Jocelyn Martel

La directrice générale, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de mandater la firme professionnelle Cardo Urbanisme.
4. Autorisation – Vente aux enchères des équipements.
5. Autorisation – Travaux de réfection d'une section du chemin de la Baie de l'Ours.
6. Autorisation – Achat de cinq bouées.
7. Autorisation – Travaux d'excavation et d'imperméabilisation du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville.
8. Autorisation – Demande de changement M-03 (travaux de ventilation).
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

1.

364-07-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 13 h 41.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

365-07-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil entérine l'ordre du jour en retirant le point 3 « Autorisation de mandater la firme professionnelle Cardo Urbanisme » de l'ordre du jour.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3.

366-07-2023

Autorisation – Vente aux enchères des équipements

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se départir de certains biens non utilisés;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code municipal du Québec* à cet effet;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Sisle à mettre en vente sur appel d'offres public (description et prix de base) des biens suivants :

- Camion GMC 2005;
- Tracteur à gazon 2009;
- Remorque artisanale;
- Porte arrière (tailgate) d'un camion Ford F250, année 2015, couleur blanche.

QUE la date limite pour déposer une offre écrite sera le 18 août 2023 à 14 h;

QUE le conseil municipal dévoilera les offres écrites pour chacun des items et entérinera l'acquéreur ayant enchéri le plus lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

367-07-2023

Autorisation – Travaux de réfection d'une section du chemin de la Baie de l'Ours

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, Monsieur Thierry Désormeaux a reçu une demande de Monsieur Gilbert Brosseau, directeur de la voirie de la municipalité de Montpellier suite à l'analyse de leur ingénieur concernant l'intervention à réaliser afin de corriger les dommages subis à l'infrastructure d'une section du chemin de la Baie de l'Ours;

CONSIDÉRANT la réception d'une estimation pour l'évaluation des travaux à environ 37 900 \$ et vu la modalité de l'entente intermunicipale liant les deux municipalités à payer un pourcentage de 50 % pour la municipalité de Lac-Simon et 50 % pour la municipalité de Montpellier;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs et/ou la directrice générale, Madame Louise Sisle à payer une somme ne dépassant pas 20 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin de la Baie de l'Ours.

QUE cette dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

368-07-2023

Autorisation – Achat de cinq bouées

CONSIDÉRANT les demandes citoyennes pour des bouées et la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Thierry Désormeaux de procéder à l'achat de cinq bouées;

CONIDÉRANT la réception de l'estimation de l'entreprise Nordak Marine au coût 565.50 \$ par bouée, modèle Espar 9" de diamètre x 60" hauteur, couleur blanche et un coût additionnel de 187.50 \$ par pictogramme Zone limite de vitesse 25 max km/h pour un coût total de 753 \$ par bouée (toutes taxes en sus);



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat de cinq bouées par le directeur du Service des travaux publics, au coût de 3 765 \$ (toutes taxes en sus) pour le plan d'eau du lac Simon;

ET QUE la dépense nette soit imputée au poste 02-46000649.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

**369-07-2023
Autorisation – Achat de cinq bouées**

CONSIDÉRANT la réception de l'avenant de chantier A-02 pour effectuer des travaux d'excavation et d'imperméabilisation du bâtiment du nouvel hôtel de ville ainsi que la pose d'un drain français avec un minimum 200 mm de $\frac{3}{4}$, le tout enveloppé dans un géotextile;

CONSIDÉRANT la recommandation par Monsieur Alexandre Glazer de la compagnie DLS Construction inc. et approuvé par le responsable et chargé de projet de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte au conseil municipal d'effectuer le paiement pour l'avenant du marché au montant de 84 429.34 \$ (toutes taxes en sus) pour des travaux d'excavation et d'imperméabilisation à être effectués par l'entrepreneur DLS Construction inc., conformément aux recommandations de M. Pierre Tabet;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale, Madame Louise Sisle à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation du maître de l'ouvrage et autorise une dépense de 84 429.34\$ (toutes taxes en sus);

ET QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

**370-07-2023
Autorisation – Demande de changement M-03 (travaux de ventilation)**

CONSIDÉRANT la réception de l'avenant de chantier M-03 pour effectuer des travaux de relocalisation de l'échangeur d'air et modification des conduites de ventilation au sous-sol;

CONSIDÉRANT la recommandation par Monsieur Alexandre Glazer de la compagnie DLS Construction inc. et approuvé par le responsable et chargé de projet de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte au conseil municipal d'effectuer le paiement pour l'avenant du marché au montant de 29 330.40 \$ (toutes taxes en sus) pour des travaux de relocalisation de l'échangeur d'air et modification des conduites de ventilation au sous-sol à être effectués par l'entrepreneur DLS Construction inc., conformément aux recommandations de M. Pierre Tabet;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale, Madame Louise Sisle à signer pour et au nom de la Municipalité



No de résolution
ou annotation

l'acceptation du maître de l'ouvrage et autorise une dépense de 29 330.40 \$ (toutes taxes en sus);

ET QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

La directrice générale dépose un tableau des coûts aux membres du conseil municipal concernant les coûts réalisés et à venir pour la séance ordinaire du 4 août 2023.

8.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.

9.

371-07-2023

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba

Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 14 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sista
Directrice générale
et secrétaire-trésorière